

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 507 767**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 81 11841**

(54) Dispositif pour déterminer une poche de recueil à utiliser en fonction du calibre d'une stomie.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). G 01 B 3/16.

(22) Date de dépôt..... 16 juin 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 50 du 17-12-1982.

(71) Déposant : Société anonyme dite : SOCIETE FRANÇAISE DES LABORATOIRES ABBOTT SA,  
résidant en France.

(72) Invention de : Jean-Pierre Chauvin et Jacques Benazet.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Beau de Loménie,  
55, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

Dispositif pour déterminer une poche de recueil à utiliser en fonction du calibre d'une stomie.

La présente invention concerne, en tant que produit industriel nouveau, un dispositif pour déterminer une poche de recueil à utiliser en fonction du calibre d'une stomie.

On sait que les praticiens et notamment les chirurgiens rencontrent des difficultés pour choisir la poche de recueil qui convient à une stomie. En effet, il existe plusieurs variétés de poches (en particulier les poches dites "fermées" et les poches dites "vidables"), dans chaque variété il existe plusieurs dimensions de poches et enfin lesdites dimensions ne coïncident pas toujours d'une variété à l'autre.

Selon l'invention on préconise un dispositif de référence (qui va être commercialisé sous le nom de "Stomamètre") permettant de préciser, dans une variété donnée, la poche à utiliser pour un certain calibre de stomie en vue de l'abouchement à la peau d'un organe creux.

Ledit dispositif qui est du type compas à deux branches susceptibles d'être mobiles en rotation l'une par rapport à l'autre autour de leur axe de liaison, est caractérisé en ce que

- a) l'articulation en rotation des deux branches entre elles est située au voisinage de la partie médiane de chaque branche, et
- b) l'extrémité supérieure de l'une des deux branches comporte un prolongement latéral situé en regard de l'extrémité supérieure de l'autre branche formant index, ledit prolongement latéral comprenant au moins une série de repères correspondant chacun à une poche de recueil.

Avec un tel dispositif, le calibre de la stomie, qui est représenté par la distance séparant les extrémités inférieures des deux branches, est transformé en dimension de poche de recueil à utiliser, grâce à la lecture, sur le prolongement latéral de la première

branche situé en regard du déplacement de l'extrémité supérieure de la seconde branche, du repère présent en face de l'extrémité supérieure de la seconde branche formant index.

D'autres avantages et caractéristiques de l'invention 5 seront mieux compris à la lecture, qui va suivre, d'un exemple de réalisation nullement limitatif mais illustré par les dessins annexés où

- La figure 1 représente une vue de face d'un dispositif selon l'invention, et
- 10 - La figure 2 représente une vue de dessous du même dispositif retourné.

Le dispositif selon l'invention qui est conçu en matière plastique, notamment en polyamide ou polypropylène, comprend deux branches articulées entre elles : une première branche 1 munie 15 à son extrémité supérieure d'un prolongement latéral courbe 3 situé en regard du déplacement de l'extrémité supérieure 8 de la seconde branche 2.

Le prolongement latéral 3 comprend des lignes de séparation 4 délimitant entre elles des zones 5. Les repères prévus sur 20 l'édit prolongement latéral peuvent être constitués soit par des lignes de séparation 4, soit encore par les zones 5 qui constituent les repères préférés selon l'invention.

Selon un mode préféré de mise en oeuvre de l'invention, le prolongement latéral comprendra avantageusement deux séries de 25 repères, une sur chaque face :

- une série pour poches de recueil vidables schématisées par le sigle présent en 6a sur la fig. 1, et
- une série pour poches de recueil fermées schématisées par le sigle 6b sur la fig. 2.

Les deux branches sont articulées par le moyen 11 qui 30 est un organe de liaison et de rotation du type ergot (provenant d'une branche) enclenché dans une bague (provenant de l'autre branche). En pratique chaque branche sera préparée avec son ergot, ou respectivement sa bague, par moulage. Au voisinage de sa partie médiane,

de part et d'autre du moyen 11, chaque branche peut présenter dans son épaisseur un affaiblissement de matière, pour que le dispositif stomamètre ait sensiblement une face plane (comme représenté sur la fig. 2) et que l'angle de rotation soit limité à la partie 5 utile du prolongement latéral 3. Ainsi la branche 2 présentera un affaiblissement de matière 12 et la branche 1 un affaiblissement de matière 13.

La distance séparant les extrémités inférieures 9 et 10 des deux branches et qui représente le calibre de la stomie, 10 est traduite en poche de recueil utilisable ou dimension de poche à prendre par la lecture du repère situé en face de l'extrémité 8 de la branche 2.

Les parties inférieures des branches 1 et 2 sont avantageusement recourbées l'une vers l'autre. Ainsi la branche 1 avec 15 son prolongement 3 a approximativement la forme d'un "7" et la branche 2 la forme d'un "S" ou d'une hélice plate et mince.

Le dispositif stomamètre convient parfaitement pour la détermination des poches de recueil "vidables" et "fermées" qui sont notamment commercialisées sous le nom de marque "HOLLISTER". 20 Selon l'invention, les zones 5 peuvent être de couleurs différentes et/ou comporter les références des poches utilisables, de même les branches 1 et 2 peuvent être de couleurs différentes. Chaque série de repère peut en outre comporter une indication relative à la variété des poches, comme indiqué en 7a et respectivement 7b 25 en complément des indications portées en 6a et respectivement en 6b.

REVENDICATIONS

1. Dispositif pour déterminer une poche de recueil à utiliser en fonction du calibre d'une stomie, ledit dispositif, qui est du type compas à deux branches susceptibles d'être mobiles en rotation l'une par rapport à l'autre autour de leur axe de liaison, étant caractérisé en ce que :

- 5           a) l'articulation en rotation des deux branches entre elles est située au voisinage de la partie médiane de chaque branche, et
- 10          b) l'extrémité supérieure de l'une des deux branches comporte un prolongement latéral situé en regard de l'extrémité supérieure de l'autre branche formant index, ledit prolongement latéral comprenant au moins une série de repères correspondant chacun à une poche de recueil,
- 15          le calibre de la stomie, qui est représenté par la distance séparant les extrémités inférieures des deux branches, étant traduit en poche de recueil à utiliser par la lecture sur le prolongement latéral du repère situé en face de ladite extrémité supérieure formant index.

20          2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le prolongement latéral comprend deux séries de repères, l'une sur une face, l'autre sur l'autre face.

25          3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le prolongement latéral comprend deux séries de repères, l'une pour les poches de recueil dites "vidables", l'autre pour les poches de recueil dites "fermées".

